

SUPPORT APPRENANT — BLOC B3

Conformité, sources et chaîne de preuve

Format — 1 680 minutes obligatoires | jours 12 à 15 | unités U23 à U30

Dossier pédagogique — Traverse est entièrement fictif : aucun bâtiment, personne, adresse, entreprise, contrat ou fait réel.

Les documents guident l'activité obligatoire déjà comptée dans les 1 680 minutes du bloc B3 ; ils n'ajoutent aucune durée.

Réflexe central — Qualifier la référence, dater son applicabilité, relier chaque exigence à une preuve et borner toute conclusion au champ réellement examiné.

Progression du bloc

Jour	Unités	Production dominante
12	U23-U24	fiche de référence et chronologie d'applicabilité
13	U25-U26	chaîne de conformité et carte des attestations
14	U27-U28	audit documentaire et journal de révision
15	U29-U30	contrôle simulé et audit sourcé de bloc

IEB-N01-U23 — Jour 12 — Naviguer dans la hiérarchie des textes et référentiels

Objectif — Identifier la nature, l'autorité, la version et le champ d'une référence avant de l'utiliser.

Une référence se qualifie par sa nature, son autorité, sa version, sa date, son champ et sa localisation.
Une norme homologuée est en principe volontaire, sauf mécanisme la rendant obligatoire.

Méthode en six gestes

- Identifier la famille de source.
- Retrouver l'autorité et la publication.
- Dater la version consultée.
- Définir champ matériel et destinataires.
- Localiser l'affirmation utile.
- Consigner limites, droits et besoin de validation.

Repères sourcés

Les normes homologuées sont en principe d'application volontaire. (N01-C064 ; N01-SRC-025 ; article 17, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Une norme peut être rendue d'application obligatoire par un arrêté signé par les ministres compétents dans les conditions du texte. (N01-C065 ; N01-SRC-025 ; article 17, deuxième alinéa).

Angle mort — Citer un numéro de norme ou un sommaire ne prouve ni son contenu, ni son applicabilité, ni son caractère obligatoire.

Application Traverse

Qualifier les trois références de TRV-P012 sans reproduire le contenu de la norme fictive.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-23-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-23-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-23-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-23-01

Livrable — IEB-N01-DEL-23 — Fiche type-version-date-champ-localisation-limites.

Équivalent accessible — Fiches de références en texte structuré, navigation au clavier et ordre linéaire.

IEB-N01-U24 — Jour 12 — Déterminer le contexte temporel et matériel applicable

Objectif — Construire une chronologie de projet permettant de rechercher la version et le champ des exigences pertinentes.

L'applicabilité se recherche à la date et pour l'objet de l'opération. La version actuelle d'un texte ne doit pas être projetée automatiquement sur des faits antérieurs.

Méthode en six gestes

- Dater autorisation, travaux, modification et achèvement.
- Identifier le fait générateur de la recherche.
- Retrouver la version du texte à chaque jalon.
- Examiner champ matériel et personnes visées.
- Rechercher dispositions transitoires et exceptions.
- Documenter les points nécessitant une revue juridique.

Repères sourcés

L'article 2 pose que la loi dispose pour l'avenir et n'a pas d'effet rétroactif. (N01-C067 ; N01-SRC-026 ; article 2).

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Angle mort — Une chronologie imprécise produit un audit anachronique même si le texte cité existe réellement.

Application Traverse

Compléter TRV-P013 avec une stratégie de recherche pour chaque jalon et trois questions transitoires.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-24-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-24-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-24-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-24-01

Livrable — IEB-N01-DEL-24 — Chronologie d'applicabilité et questions de recherche.

Équivalent accessible — Chronologie en tableau textuel accessible.

IEB-N01-U25 — Jour 13 — Construire une preuve de conformité sans surinterpréter

Objectif — Relier une exigence localisée, une preuve attendue, une preuve disponible et une conclusion de portée limitée.

La conformité se démontre par une chaîne : exigence localisée, contexte applicable, preuve attendue, preuve disponible, écart, portée et relais. L'absence de preuve n'est pas toujours la preuve d'une non-conformité.

Méthode en six gestes

- Formuler l'exigence sans la déformer.
- Enregistrer source, version et localisation.
- Définir la preuve attendue.
- Examiner la preuve disponible.
- Classer démontré, partiel, non démontré, hors champ ou à confirmer.
- Borner la conclusion et le relais.

Repères sourcés

Les normes homologuées sont en principe d'application volontaire. (N01-C064 ; N01-SRC-025 ; article 17, premier alinéa).

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Angle mort — Une attestation ciblée ne démontre pas la conformité globale d'une opération.

Application Traverse

Auditer TRV-P012 à TRV-P016 et justifier chaque statut sans inventer de contenu normatif.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-25-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-25-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-25-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-25-01

Livrable — IEB-N01-DEL-25 — Matrice exigence-source-preuve-écart-portée.

Équivalent accessible — Matrice en tableau accessible avec descriptions textuelles des pièces.

IEB-N01-U26 — Jour 13 — Performance énergétique et environnementale : situer les attestations

Objectif — Identifier les moments, acteurs, documents et limites de contrôle d'une attestation de performance.

Les attestations de performance interviennent à des étapes et pour des objets déterminés. Elles doivent être lues avec leur champ, leur auteur compétent, leurs données d'entrée et leurs limites.

Méthode en six gestes

- Identifier conception ou achèvement.
- Déterminer l'opération entrant dans le champ.
- Recenser acteur et document.
- Relier calculs, justificatifs et visite lorsqu'ils sont requis.
- Contrôler versions et cohérence.
- Éviter toute extension à d'autres conformités.

Repères sourcés

Le dispositif présente une attestation au stade du dépôt de la demande de permis de construire et une attestation à l'achèvement pour les opérations entrant dans son champ. (N01-C048 ; N01-SRC-019 ; page Attestations de respect de la RE2020).

Au dépôt de la demande de permis de construire, le maître d'ouvrage fournit un document attestant, au stade de la conception, du respect des exigences énergétiques et environnementales mentionnées par le texte. (N01-C050 ; N01-SRC-020 ; article L122-7).

L'attestation d'achèvement s'appuie notamment sur les résultats du calcul réglementaire, des justificatifs et une visite sur site selon le dispositif présenté. (N01-C049 ; N01-SRC-019 ; section relative à l'attestation à l'achèvement).

L'application à une opération exige de vérifier la date, le champ et les dispositions réglementaires associées plutôt que d'utiliser l'article isolément. (N01-C051 ; N01-SRC-020 ; champ et limites de l'article L122-7).

Angle mort — La présence d'un document ne prouve ni l'exactitude de ses données ni toutes les règles du bâtiment.

Application Traverse

Comparer TRV-P014 et TRV-P015 et construire une carte étape-acteur-document-contrôle-limite.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-26-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-26-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-26-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-26-01

Livrable — IEB-N01-DEL-26 — Carte étape-acteur-document-contrôle-limite.

Équivalent accessible — Carte fournie aussi sous forme de liste linéaire structurée.

IEB-N01-U27 — Jour 14 — Laboratoire d'audit documentaire de conformité

Objectif — Auditer un dossier synthétique et qualifier chaque exigence comme démontrée, non démontrée, hors champ ou à confirmer.

L'audit documentaire classe des preuves ; il ne remplace pas un contrôle physique ou un calcul lorsqu'ils sont nécessaires. Chaque statut est justifié par une source et une pièce.

Méthode en six gestes

- Définir le périmètre d'audit.
- Qualifier les références.
- Inventorier les preuves attendues.
- Examiner les pièces disponibles.
- Attribuer un statut et une limite.
- Préparer les demandes, contrôles et relais.

Repères sourcés

Les normes homologuées sont en principe d'application volontaire. (N01-C064 ; N01-SRC-025 ; article 17, premier alinéa).

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Angle mort — Le statut conforme est interdit si le champ ou la version de l'exigence n'est pas établi.

Application Traverse

Compléter TRV-P016 avec au moins six lignes et relier chaque conclusion à une pièce et un localisateur public.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Prise en main des pièces	IEB-N01-ACT-27-01
55 min	Analyse et hypothèses	IEB-N01-ACT-27-01
100 min	Production sur cas	IEB-N01-ACT-27-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-27-01

Livrable — IEB-N01-DEL-27 — Registre des exigences, preuves, statuts, limites et relais.

Équivalent accessible — Dossier synthétique en documents balisés et registre accessible.

IEB-N01-U28 — Jour 14 — Laboratoire d'écarts et de preuve contradictoire

Objectif — Réviser un audit lorsque de nouvelles pièces contredisent ou limitent la conclusion initiale.

Une nouvelle pièce peut confirmer, limiter ou invalider une conclusion. La qualité de l'audit se mesure aussi à la traçabilité de ses révisions.

Méthode en six gestes

- Figer la version initiale.
- Identifier la nouvelle information.
- Localiser les lignes affectées.
- Réexaminer source, preuve et portée.
- Journaliser maintien, modification ou retrait.
- Mettre à jour les actions et relais.

Repères sourcés

L'article 2 pose que la loi dispose pour l'avenir et n'a pas d'effet rétroactif. (N01-C067 ; N01-SRC-026 ; article 2).

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Angle mort — Modifier une conclusion sans conserver le motif empêche de comprendre le raisonnement et le contradictoire.

Application Traverse

Intégrer TRV-P017 et produire un journal de changements ligne par ligne.

Temps	Travail obligatoire	Activité
105 min	Intégrer des pièces contradictoires dans l'audit.	IEB-N01-ACT-28-01
105 min	Justifier chaque maintien, modification ou retrait de conclusion.	IEB-N01-ACT-28-02

Livrable — IEB-N01-DEL-28 — Audit révisé avec journal des changements.

Équivalent accessible — Contradictions fournies en texte et temps de révision identique.

IEB-N01-U29 — Jour 15 — Contrôler sur chantier sans dépasser sa mission

Objectif — Préparer et exécuter un contrôle ciblé avec sécurité, échantillonnage, preuve et limites explicites.

Un contrôle de chantier est ciblé et borné. Le plan précise le lot, la référence qualifiée, l'échantillon, le point de contrôle, la sécurité, la preuve et la limite de généralisation.

Méthode en six gestes

- Définir le lot et la mission.
- Qualifier référence et version.
- Choisir un échantillon justifié.
- Préparer accès et sécurité.
- Collecter les preuves sans modifier le brut.
- Classer écarts, portée et relais.

Repères sourcés

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Les mesures de prévention comprennent des actions de prévention, d'information et de formation ainsi qu'une organisation et des moyens adaptés. (N01-C076 ; N01-SRC-029 ; article L4121-1).

La prévention sur chantier commence en amont par l'anticipation des situations de coactivité, des choix techniques et de l'environnement du chantier. (N01-C034 ; N01-SRC-014 ; section Pas de projet de construction sans anticipation).

Angle mort — Un échantillon limité ne permet pas de conclure à l'ensemble sans justification.

Application Traverse

Exécuter la simulation TRV-P012, TRV-P016 et TRV-P019 ; décider l'arrêt lorsque la zone devient inaccessible.

Temps	Travail obligatoire	Activité
35 min	Préparation et sécurité	IEB-N01-ACT-29-01
105 min	Exécution ou simulation	IEB-N01-ACT-29-01
45 min	Mise en forme des preuves	IEB-N01-ACT-29-01
25 min	Contrôle	IEB-N01-ACT-29-01

Livrable — IEB-N01-DEL-29 — Plan de contrôle, relevé, écarts et limites d'échantillonnage.

Équivalent accessible — Visite virtuelle avec points de contrôle, aléas et preuves à sélectionner.

IEB-N01-U30 — Jour 15 — Production de bloc B3 — audit de conformité sourcé

Objectif — Présenter un audit reliant contexte, références, preuves, écarts, limites et passages de relais.

La production B3 articule contexte, références, applicabilité, preuves, écarts, contradiction, limites et relais. Elle permet une décision informée sans présenter l'audit comme un visa réglementaire.

Méthode en six gestes

- Contrôler le périmètre et les dates.
- Vérifier chaque source et localisation.
- Relier preuve attendue et disponible.
- Intégrer le journal de révision.
- Présenter écarts et limites.
- Soutenir puis corriger selon la rubrique B3.

Repères sourcés

Les normes homologuées sont en principe d'application volontaire. (N01-C064 ; N01-SRC-025 ; article 17, premier alinéa).

Dans son champ, l'article L122-9 prévoit à l'achèvement un document attestant du respect de règles de performance énergétique et environnementale. (N01-C070 ; N01-SRC-027 ; article L122-9).

Dans son champ, l'article L122-10 prévoit à l'achèvement un document relatif au respect de règles d'acoustique et d'accessibilité. (N01-C073 ; N01-SRC-028 ; article L122-10, premier alinéa).

Le Code de la construction et de l'habitation organise notamment des règles applicables à la construction, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments. (N01-C028 ; N01-SRC-011 ; Livre Ier, titres et chapitres du sommaire officiel).

Angle mort — Le mot conformité doit toujours préciser l'objet, le champ, la date et les preuves examinées.

Application Traverse

Présenter l'audit Traverse B3, traiter les objections puis remettre une version sourcée et révisée.

Temps	Travail obligatoire	Activité
50 min	Préparation individuelle	IEB-N01-ACT-30-01
90 min	Contradiction accompagnée	IEB-N01-ACT-30-01
70 min	Révision et journal	IEB-N01-ACT-30-01

Livrable — IEB-N01-BLOCK-OUTPUT-03 — Audit de conformité sourcé avec écarts, limites et relais.

Équivalent accessible — Soutenance, audio ou contradiction écrite avec même rubrique et même charge utile.

Contrôle final de la production B3

- Chaque référence possède une nature, une autorité, une version, une date, un champ et une localisation.
- La chronologie relie les faits aux versions et aux dispositions transitoires à rechercher.
- Chaque statut distingue démontré, partiel, non démontré, hors champ ou à confirmer.
- Les attestations sont bornées à leur étape, leur objet, leur auteur et leurs données d'entrée.
- L'audit documentaire n'est pas présenté comme un contrôle physique ou un calcul.
- Toute pièce contradictoire produit un journal de maintien, modification ou retrait.
- L'échantillon contrôlé et la limite de généralisation sont explicites.
- Aucune source protégée, donnée réelle ou validation réglementaire globale n'est introduite.